

L'an deux mille dix-huit, le cinq novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 31 octobre 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, CONVERT Jacques, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane (arrivée à 21h12), POLLIER Andréa, TETAZ Isabelle

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine, PALUMBO Floriane (jusqu'à 21h12), SICOLI Carmela

PROCURATIONS : Madame PALUMBO Floriane a donné pouvoir à Madame BERNOU Malika
Madame SICOLI Carmela a donné pouvoir à Monsieur Alain GOUJON

SECRETARE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 31 octobre 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 31 octobre 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

I – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL

➤ Décision modificative n° 2 – Ouverture de crédits – opération d'ordre

Monsieur Jacques Convert expose que dans le cadre de la mise à disposition de la compétence eau potable à Grand Lac, le transfert de l'intégralité des biens et donc de l'amortissement de ceux-ci, n'a pu se faire qu'en partie.

Les poteaux incendie n'ont pas été pris en charge par Grand Lac et Madame Moreno demande à ce que la fin des amortissements soit prise en charge par le budget principal. Au vu des amortissements restant à couvrir, il est proposé de prendre une partie sur l'exercice 2018, des années 2017 à 2024 pour un montant de 1096 €.

Il présente le tableau ci-dessous qui reprend les montants des travaux réalisés et les amortissements prévus.

Code bien	Montant	Imputation gd livre	2007 à 2016	2017 à 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	TOTAL	
TRAV03062	1510,78	21561	487	400	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	23,78			1510,78	
TRAV1106	1433,92	21561	426	376	47	47	47	47	47	47	47	47	47	47	47	47	67,92			1433,92	
TRAVmar08	1221,26	21561	313	320	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	28,26	1221,26
TOTAL			1226	1096	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	131,7	40	40	28,26	4165,96
	4 165,96																				0
Année			2007 à 2011	2017	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039		
Cpte 281561			1226	1096	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	131,7	40	40	28,26	
Cpte 6811			1226	1096	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137	131,7	40	40	28,26	
1843,96																					

Le solde de 1843,96 € sera prévu au budget 2019.

Monsieur Convert propose l'ouverture de crédits pour 1100 € sur le chapitre 042 compte 6811 et chapitre 040 compte 281561 et pour cela, la diminution des chapitres 023 et 021 pour l'équilibre du budget.

Monsieur Girardin demande la raison pour laquelle ces poteaux incendie n'ont pas été repris par Grand Lac. Monsieur le maire répond que sur aucune des communes ce type de matériel a été repris et que l'entretien reste à la charge des collectivités.

Monsieur le maire demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette décision modificative n° 2.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Convert et à la demande de Monsieur le maire, accepte les écritures comme proposées, à savoir :

- Dépenses de fonctionnement
 - o Ch 042 1 100 €
 - o Ch 023 -1 100 €
- Recette d'investissement
 - o Ch 040 1 100 €
 - o Ch 021 - 1 100 €

Pour : 14 dont 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Décision modificative n° 3 – Virement de crédits

Monsieur Convert informe le conseil municipal que le prévisionnel des dépenses sur le chapitre 011 sur cette fin d'exercice, ne peut être couvert avec le montant disponible à ce jour.

Date : 05/11/2018 10:43

Comparatif - Détail Chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2018

Critères de l'édition : Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Chapitre : 011 - Charges à caractère général

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	588 736,00 €	583 427,72 €	99,10%	5 308,28 €	0,90%
011 - Charges à caractère général	588 736,00 €	583 427,72 €	99,10%	5 308,28 €	0,90%

Afin d'assurer le paiement des factures restant à venir et à affecter sur ce chapitre, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.
Il propose les mouvements ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

Ch 011 – Charges à caractère général	+ 64 400 €
Ch 012 – Charges de personnel et frais assimilés	- 25 000 €
Ch 022 – Dépenses imprévues	- 26 400 €
Ch 65 – Autres charges de gestion courante	- 7 000 €
Ch 66 – Charges financières	- 6 000 €

Il est précisé que cela ne modifie par la structure du budget, seulement la répartition des dépenses à l'intérieur de la section « Fonctionnement ».

Monsieur Girardin demande ce qui motive cette augmentation des charges de fonctionnement. Monsieur Convert informe que chaque année, il est nécessaire de réajuster ces dépenses. Sur l'exercice 2017, le total réalisé au chapitre 011 était de 628 252 € et que pour cette année, on ne devrait pas être loin du montant de l'année précédente.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte les écritures telles que Monsieur Convert les a présentées.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 1 (M.Girardin)

➤ Décision modificative n°4 – Ouverture de crédits

Monsieur Convert présente à l'assemblée la situation budgétaire et financière établie, à ce jour ainsi que les prévisionnels 2019 et donc, le besoin de recourir à l'emprunt.

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Chapitres	Budgetisé	réalisé + eng devis signés	Disponible	Besoin fin 2018	Ecart Disp-Bes	DM	Budg Modif
1	403 978	403 978	0	0	0		403 978
10	500		500	0	500		500
16	39 000	27 730	11 270	0	11 270	0	39 000
21	729 448	727 737	1 711	112 944	-111 233	115 000	844 448
23	1 330 000	1 288 109	41 891	258 127	-216 236	225 000	1 555 000
	2 502 926	2 447 554	55 372	371 071	-315 699	340 000	2 842 926

INVESTISSEMENT RECETTES							
Chapitre	Budgetisé	Réalisé	Attendu fin 2018	Total réel + att fin 18	Ecart/budg	DM	Budg Modif
21	664 194						
40	0	20 200	0	20 200	20 200	70 000	734 194
10	1 042 732	1 038 135	4 000	1 042 135	-597		0
13	44 000	3 380	4 000	7 380	-36 620		1 042 732
13	402 000	252 500		252 500	-149 500	270 000	44 000
21	350 000	398	0	398	-349 602		672 000
23	0	8 078	0	8 078	8 078		350 000
Total	2 502 926	1 322 691	8 000	1 330 691	-508 041	340 000	2 842 926

Pour cela, il est nécessaire de procéder à un réajustement du budget 2018.

Section de Fonctionnement

Augmentation des dépenses Ch 023 70 000 €

Augmentation des recettes Ch 013 15 000 €
Ch 74 55 000 €

Section d'Investissement

Augmentation des dépenses Ch 21 115 000 €
Ch 23 225 000 €

Augmentation des recettes Ch 16 270 000 €
Ch 021 70 000 €

Suite à cet exposé, Monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter les écritures telles qu'elles sont présentées.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 1 (M.Girardin)

Abstention : 0

➤ Emprunts 270 000 €

Au vu des dispositions prises au préalable, Monsieur le maire expose qu'en attente du financement des cessions en cours, il est nécessaire d'envisager un emprunt d'un montant de 270 000 € et de le prévoir sur une durée à court terme.

Le Crédit Agricole propose sur une durée de 12 mois, un taux fixe à 0.60% avec une périodicité d'échéance trimestrielle.

Après en avoir délibéré et à la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal autorise ce dernier à signer ce contrat de prêt avec le Crédit Agricole selon les conditions évoquées auparavant.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 1 (M.Girardin)

Abstention : 0

➤ Emprunts 150 000 €

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement et de sécurisation sur le secteur de Villarcher dont une partie sera réalisée dans le cadre de la taxe d'aménagement majorée prévue sur le secteur en question.

Il propose de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €, dont l'inscription figure au budget primitif 2018.

Date : 05/11/2018 11:25

Comparatif - Détail Chapitre

VOGL - Commune de Voglans / COM - Budget Communal / 2018

Critères de l'édition : Section : Investissement; Sens : Recette; Chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	402 000,00 €	252 499,80 €	62,81%	149 500,20 €	37,19%
16 - Emprunts et dettes assimilées	402 000,00 €	252 499,80 €	62,81%	149 500,20 €	37,19%

Il rappelle que le montant budgétisé de 402 000 € au chapitre 16 se décompose de la façon suivante :

- Compte 1641 - Un premier emprunt de 250 000 €, réalisé en avril et un second de 150 000 €, à l'ordre du jour de cette réunion,
- Compte 165 - 2000 € remboursement de caution.

L'emprunt sera réalisé dans les conditions suivantes avec le Crédit Agricole des Savoie :

- montant de 150 000 €
- durée : 7 ans
- périodicité : Trimestrielle
- taux : 1.05 %
- frais de dossier : 0.10 %
- amortissement constant

A l'issue de cette présentation, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie dans les conditions précitées.

Le conseil municipal accepte cet emprunt et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce contrat.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 1 (M.Girardin)
Abstention : 0

➤ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le maire rappelle qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 320 000 € avec une date d'échéance fixée au 31 décembre, liée à la cession du bâtiment de l'ancienne mairie.

A ce jour, le permis de construire est accordé et la signature de l'acte définitif interviendra au plus tard le 15 janvier 2019.

Il est donc nécessaire de prévoir la reconduction de cette ligne de trésorerie pour une durée de six mois, d'un montant de 320 000€, dans les conditions suivantes :

- Montant 320 000 €
- Taux : 1.4000%
- Durée : la date d'échéance finale de la ligne de trésorerie est fixée au 30/06/2019
- Frais et commission : Néant

Le conseil municipal accepte la reconduction de cette ligne de trésorerie et autorise le maire à signer la convention entre la commune de Voglans et le Crédit Agricole des Savoie.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 1 (M. Girardin)
Abstention : 0

➤ Admission en non-valeur

Monsieur CONVERT présente la demande de la Trésorerie de La Motte Servolex par courriers explicatifs de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- Bordereau ANV N° 2806600232 d'un montant total de 3 436.67 € détaillé comme suit :

- Exercice 2013, 4 pièces, montant : 531.70 €
- Exercice 2014, 4 pièces, montant : 27.32 €
- Exercice 2015, 25 pièces, montant : 1 722.58 €
- Exercice 2016, 32 pièces, montant : 1 127.37 €
- Exercice 2017, 3 pièces, montant : 27.70 €

Bordereau ANV N° 3183000232 d'un montant total de 20.34 € détaillé comme suit :

- Exercice 2015, 3 pièces, montant de 20.34 €

Ces titres annulés correspondent essentiellement à la vente d'eau.

Le montant total à porter au compte 6541 est de 3457.01 €

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur des titres dont les montants sont référencés ci-dessus.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0



II – FERMETURE DU PN 21

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 17 septembre portant sur le projet de suppression du passage à niveau n°21 (ligne de Culoz à Modane).

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur, Monsieur Alain GUILLOUD a dressé son rapport en prenant en compte les observations et propositions exprimées lors de ses permanences en mairie de Voglans et émet un avis favorable à la suppression définitive de ce passage à niveau.

Suite à cette fermeture le projet d'aménagement de l'aire de retournement prendra forme.

A l'issue de ce rapport, le conseil municipal acte des conclusions de Monsieur Alain GUILLOUD, Commissaire Enquêteur et valide la fermeture définitive de ce PN21.

Pour : 13 dont 2 pouvoirs

Contre : 1 (M.Girardin)

Abstention : 0

III – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 1^{er} octobre 2018.

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPOT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 18 C 1009	JP IMMOBILIER	27/04/2018	Construction de 2 maisons jumelées	Rue centrale	Annulé le 16/10/2018
PC 18 C 1017	HOUSSIN Olivier	20/07/2018	Construction d'une maison individuelle	Les Vergers De Bouvard	Accordé le 09/10/2018
PC 18 C 1021	SASU AFONSO	21/08/2018	Aménagement de 5 logements collectifs et création de 5 stationnements couverts	238 rue Centrale	Accordé le 05/11/2018
DECLARATIONS PREALABLES					
DP 18 C 5038	SCI LA GREUZE	12/10/2018	Régularisation d'un changement de destination (bureaux en habitation)	4 Rue Centrale	Accordée le 12/09/2018
AUTORISATION D'AMENAGER UN ERP					
AT 18 C 0003	SCI SIERRA	05/07/2018	Aménagement d'un commerce de voitures	297 rue de la Françon	Tacite le 05/11/2018
CERTIFICAT D'URBANISME					
CU 18 C 2051	CABINET REYNARD	15/10/2018	Local SARL LOSPA	Rue Pré Meurt "Le Hêtre"	Arrêté le 17/10/2018
CU 18 C 2052	Maître TOMASZEK	19/10/2018	Terrain AREA	"Aux Massettes"	Arrêté le 22/10/2018
CU 18 C 2053	Maître BOUILLOUX	22/10/2018	Maison COHENDET	191 allée de Bellevue	Arrêté le 23/10/2018

IV – ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ **Planèt' Jeunes**



Madame Bernon informe l'assemblée de l'organisation de la journée nationale « Urban day » qui s'est déroulée à Voglans, le 26 octobre, dans le groupe scolaire pour les 136 enfants de 7 à 11 ans et au complexe N. Mercier pour les 65 enfants de 11 à 15 ans.

Des ateliers de 45 mn tels que Yoga, planétarium, langue des signes, magie, casques virtuels..., étaient proposés aux jeunes sur le thème « Vivre ensemble ».

A l'issue de cette belle journée ensoleillée, un flashmob a réuni tous les jeunes sur le plateau sportif derrière la mairie.

Des remerciements ont été transmis à la mairie pour la mise à disposition des locaux.

Des photos des diverses activités sont présentées à l'écran.

Madame Bernon informe que lors du prochain conseil, elle fera un point sur l'avancement du dossier de construction des nouveaux locaux du SIVU Planèt'Jeunes.

V - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame Bernou rappelle la délibération n° 2015-0601-03 du 1^{er} juin 2015, portant sur les tarifs de location du chapiteau et de la scène mobile et de la disponibilité de ce matériel, sur l'ensemble de l'année excepté les dates pour lesquelles ce matériel aurait été réservé par la commune ou les associations communales pour leurs propres manifestations.

Elle précise que des demandes de location sont aussi formulées par des communes environnantes et qu'aucun dispositif n'a été prévu dans cette délibération.

Elle propose de mettre à disposition des collectivités territoriales qui en formuleraient la demande la possibilité de louer la scène mobile, sans transport, ni montage pour un coût de location de 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, abroge la délibération du 1^{er} juin 2015 N°2015-0601-03 et accepte à l'unanimité de louer ce matériel communal dans les conditions reprises dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE MATERIEL	PRIX	CAUTION
CHAPITEAU Associations extérieures - Week-end (du vendredi au lundi) (Gratuité pour les associations de la commune)	80.00	200.00
SCENE MOBILE		
• Associations extérieures – avec transport et montage dans un rayon de 20 kms.	1 500.00	5 000.00
• Prestataires événementiels – avec transport et montage.	1 700.00	5 000.00
• Collectivités territoriales (sans transport, ni montage)	500.00	0.00
(Gratuité pour les associations de la commune)		

Pour : 14 dont 1 pouvoir (Madame Floriane PALUMBO présente au moment de cette délibération)

Contre : 0

Abstention : 0

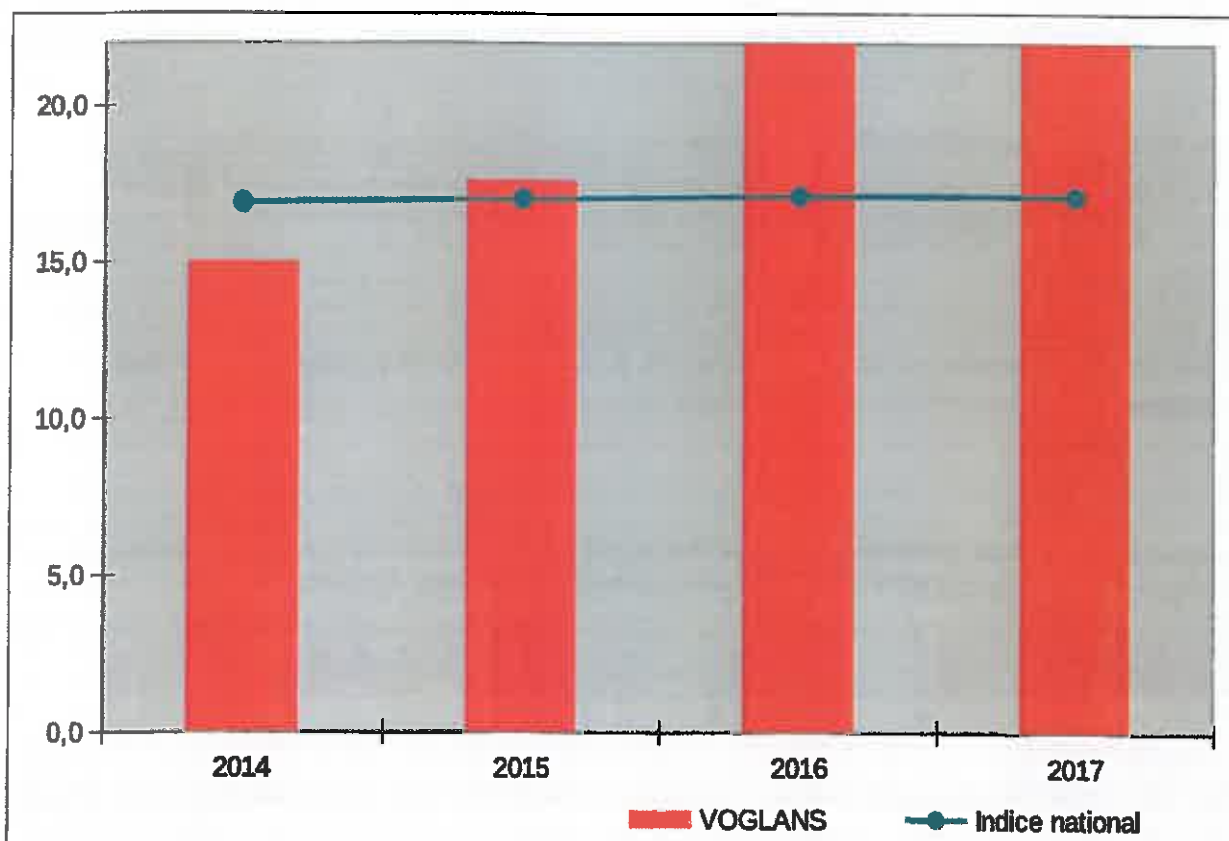
Madame BERNOU présente les animations prévues sur le mois d'octobre 2018

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Tout le mois de novembre	Exposition : « Avant le numérique, c'était comment ? »		Bibliothèque Vogl'en Lyre
Samedi 3 novembre	ESVV organise son LOTO	A partir de 17h	Complexe N. MERCIER – Salle Belle Eau
Du 10 au 11 novembre	« AMES D'ARTISTES »	De 10 h à 18 h	Salle des exposition 2 ^{ème} étage de la mairie
Dimanche 11 novembre	Cérémonie commémorative Rassemblement à 11 h 15	11 h 30	Monument aux morts
Dimanche 11 novembre	Vogue de la Saint Martin organisée par l'A.P.E.	De 10 h 30 à 17 h	Place du village
Samedi 24 novembre	Association « Pour la santé d'Angéline » Vente de diots, tomme au marc...		Place du village
30 novembre	Spectacle de Noël de 1 à 5 ans		Bibliothèque
Samedi 1 ^{er} décembre	Atelier numérique intergénérationnel	De 10 h à 12 h	Bibliothèque Vogl'en Lyre
Dimanche 2 décembre	Repas annuel des aînés	A partir de 11 h	Complexe Noël MERCIER – Salle Belle Eau

DIVERS - INFORMATIONS

Monsieur Convert informe le conseil municipal d'un document émanant de la trésorerie principale de La Motte Servolex sur le suivi de l'indice de qualité des comptes locaux sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Il commente le graphique ci-dessous, qui présente l'évolution de l'indice de qualité comptable de la commune de Voglans comparé à l'indice observé pour l'ensemble des collectivités de même nature (commune ou GFP) au niveau national. L'indice est présenté sous la forme d'une note sur 20.

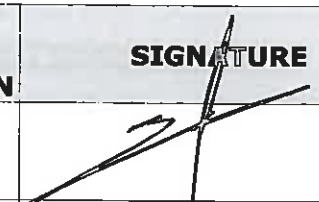
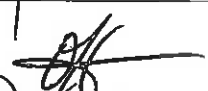


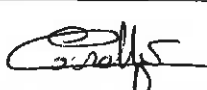
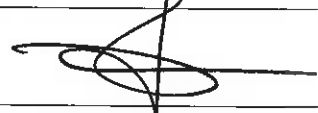


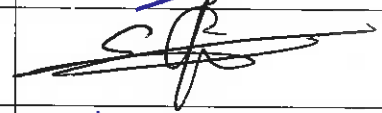
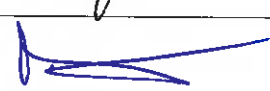
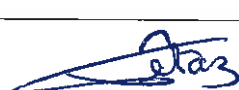
Evolution de l'indice de qualité comptable sur la période 2014-2017



L'indice de qualité comptable de l'exercice 2017 est déterminé à 22,2/20. Madame la Trésorière principale de La Motte Servolex conclue le rapport ainsi : « Les résultats 2017 de votre collectivité sont excellents. Il convient de les maintenir à ce niveau pour l'avenir ».

A l'issue de cette présentation, Monsieur Convert remercie les services comptables de la commune et ceux de la Trésorerie pour le très bon travail réalisé ce qui a permis ce score.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 NOVEMBRE 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour.	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	oui	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour.	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Non	Pour.	Pouvoir à A. Goujon
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Arrivée à 21h12		Pouvoir à M. Bernou jusqu'à 21h12
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	_____	ABSENT LE 17.12.2018.
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Non	-----	-----
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui	Pour	

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON – Audience du 9 octobre

Recours M.Girardin contre la commune de Voglans – Repas sans porc

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par un jugement du 7 juillet 2016, le Tribunal Administratif de Grenoble rejetait la demande de Monsieur Girardin tendant à la suppression de la possibilité offerte à la cantine scolaire de choisir des repas sans porc. Monsieur Girardin avait été condamné au versement au profit de la commune d'une somme de 1200 €.

Par une requête auprès de la cour administrative d'appel de Lyon, Monsieur Girardin demandait l'annulation de ce jugement.

Le 23 octobre, la cour administrative d'appel de Lyon a rejeté la demande de Monsieur Girardin et l'a condamné au versement de 1500 € à la commune de Voglans.

A VOGLANS, le 30 novembre 2018

Le Maire,
Yves MERCIER

